COMITÉ ISÈRE
FFHANDBALL

REGLEMENT PARTICULIER

Coupe Jacques Battu

SAISON 2026 / 2027

ARTICLE 1. CATEGORIES.

A. La Coupe Jacques Battu territoire et excellence est ouverte pour les catégories suivantes :

- **-13 F & -13 M**
- **-15 F & -15 M**
- **-18 F & -18 M**

ARTICLE 2. *TIRAGE*

A. Le tirage au sort se fait intégralement à chaque tour.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'ENGAGEMENT.

A. L'engagement se fait par l'intermédiaire de GESTHAND.
Un email sera envoyé aux clubs dès la création de la compétition.
La date limite d'inscription sera indiquée dans cet email.

B. L'engagement sera effectif si le club est à jour de ses règlements vis à vis du Comité.

C. Tout retard entrainera l'exclusion définitive de la compétition.

D. Le tarif d'inscription est fixé à 50.00 € / équipe.

ARTICLE 4. ORGANISATION DES RENCONTRES.

A. Idem règlement sportif du championnat.

B. Les arbitres sont désignés par le Comité pour les 1/2 finales ainsi que pour les finales.

C. Dans la catégorie – 13, le 1er tour sera sur un même site si possible et servira de support à l'équipe technique.

D.En cas de repêchage, sont repéchés le ou les meilleur(s) perdant(s). En cas d'égalité dans les meilleurs perdants le score le plus élevé sera retenu puis les nombres de sanctions.

ARTICLE 5. QUALIFICATIONS ET OBLIGATIONS.

A. Seuls, les joueurs et joueuses licenciés et qualifiés, peuvent participer à la Coupe Jacques Battu.

Tout joueur ayant participé à un tour de Coupe excellence n'est pas autorisé à jouer une rencontre dans la coupe territoire.
Dans le cas contraire ▶ match perdu par pénalité.

Tout joueur ou joueuse de 2013 ayant participé au moins à 1 tour de CJB en 15 tous niveaux (excellence ou territoire) n'est pas autorisé à participer à la CJB dans la catégorie inférieur tous niveaux confondus
Dans le cas contraire ▶ match perdu par pénalité.

Cas des joueurs/euses nés en 2013

		Je peux jouer en …			
	né en 2013	**CJB-13 Exc**	**CJB -13 Ter**	**CJB -15 Exc**	**CJB -15 Ter**
Si je fais un match en..	**CJB -13 Exc**	Oui	Non	Oui	Non
	CJB -13 Ter	Oui	Oui	Oui	Oui
	CJB -15 Exc	Non	Non	Oui	Non
	CJB -15 Ter	Non	Non	Oui	Oui

B. Tout joueur ou joueuse ayant évolué au moins 3 fois dans un championnat Excellence ne peut plus jouer en Coupe TERRITOIRE.

Tout joueur ou joueuse ayant évolué, au moins 3 fois, en championnat +16 AURA(tous niveaux) ne peut plus participer à la Coupe Jacques Battu

Les joueuses et joueurs ayant participé au moins 1fois à tout championnat national (-17F, -18G et P16) ne sont plus autorisés à participer à la coupe Jacques BATTU

▶ Sanction : match perdu par pénalité.

ARTICLE 6. REGLES DU JEU

A. La feuille de match comportera 14 joueurs au maximum.

B. Pour toutes les catégories et tous les tours de coupe :

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire :
Epreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales

Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4ème paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.
L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.
Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.
Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

D : Temps mort

1 TM par mi-temps pour les catégories - 13 et - 15 féminin et masculin

3 TM pendant le match pour la catégorie - 18 féminin et masculin idem championnat

ARTICLE 7. FORFAITS- PENALITES

A. Un club faisant forfait aura une amende définit dans le guide financier du Comité 38 voté en assemblée générale.

B. Lorsqu'une équipe arrive en retard, l'article 23.2.2 du règlement général AURA s'applique :

Si l'équipe arrive sur le lieu du match entre H - 15 minutes et H, (H étant l'heure officielle fixée sur la conclusion du match), le match doit se dérouler sauf si le retard cause un préjudice à l'une des parties en présence (match qui suit, horaires de transports...). Dans tous les cas, l'équipe retardataire informe par écrit sous 48 heures la commission compétente en donnant les explications relatives à ce retard.
Après étude des différentes pièces du dossier (rapport minuté des juges-arbitres et explications de l'équipe retardataire), la commission compétente statue.
Elle peut, soit :
entériner la rencontre et l'enregistrer (si elle s'est jouée),
déclarer l'équipe retardataire forfait (même si la rencontre s'est jouée),
faire jouer la rencontre aux frais exclusifs de l'équipe retardataire (si la rencontre ne s'est pas jouée).

C. Forfait de dernière minute ou non-présentation le jour du match : le comité se réserve le droit de refuser toute inscription l'année suivante

ARTICLE 8. ½ FINALES

A. Arbitrage – Catégories jeune (-13, -15 & -18)

Les ½ finales et les finales seront arbitrées sur désignation par le Comité

D : Indemnisation JAJ :

- ✓ Catégories -13 ➔ 35.00 € + indemnités km 0,40 € /kms
- ✓ Catégories -15 ➔ 42.00 € + indemnités km 0,40 € /kms
- ✓ Catégories -18 ➔ 50.00 € + indemnités km 0,40 € /kms

- ✓ Suivis arbitrage ➔ 45.00 € + indemnités km 0,40€ /kms

ARTICLE 9. FINALES

A. Organisation

Les clubs doivent en faire la demande par courriel au Comité Isère, suivant le cahier des charges mis à disposition par le comité.

Le choix est fait ensuite en Conseil d'Administration.

B. Arbitrage

Les1/2 finales et finales seront arbitrées sur désignation par le SIA (*Secteur Isère Arbitrage*)

ARTICLE 10. CAS NON PREVU

A. Si un cas n'était pas prévu par le règlement, la commission sportive se réunirait et prendrait les décisions appropriées.

B. En cas de débordements, de cas anti sportif ou cas de force majeure, le Comité (Organisateur de la compétition) s'autorise le droit de suspendre la rencontre et agir en conséquence en rapport avec les faits.